

VI. DE LA COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature comprend les pièces suivantes :

- un formulaire de candidature à télécharger sur le portail emploi jeune www.emploijeune.cm, ou à retirer auprès des délégations régionales et départementales du Ministère de l'emploi et de la Formation professionnelle, des Centres d'Information et d'Orientation Professionnelle ainsi que dans les services déconcentrés des structures partenaires sus-évoquées ;
- des photocopies des diplômes et autres attestations ou certifications ;
- une photocopie de la Carte Nationale d'Identité (CNI) ou du récépissé de la CNI pour les détenteurs ;
- une photocopie de la Carte Jeune Biométrique, le cas échéant ;
- un Curriculum vitae, le cas échéant.

VII. DU DEPOT ET DU DELAI DE RECEVABILITÉ DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature devront être déposés au plus tard le vendredi 08 août 2025 :

- en version physique, sous pli fermé, au plus tard à 15 heures 30 minutes au service du courrier du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle sis à Nlongkak, dans les Centres d'Information et d'Orientation Professionnelle ou dans les Services Déconcentrés dudit Département Ministériel ;
- en version numérique, au plus tard à 23 heures 59 minutes, à travers le portail emploi jeune www.emploijeune.cm /onglet ORFEV JEUNES.

Lesdits dossiers devront impérativement porter la mention : « *POUR LA SELECTION ET LE PLACEMENT DE DEUX MILLE CENT VINGT (2120) JEUNES STAGIAIRES VOLONTAIRES EN VUE DE L'ANIMATION DES ACTIVITES D'INFORMATION, D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE ET DE CONSEIL EN EMPLOI AU SEIN DES STRUCTURES D'OPERATIONALISATION DES BUREAUX D'EMPLOI MUNICIPAUX (BEM) ET DE LEUR DEPLOIEMENT DANS DES CHANTIERS COMMUNAUX, DANS LE CADRE DE LA PREMIERE EDITION DE L'OPERATION ORIENTATION-FORMATION-EMPLOI VACANCES JEUNES (ORFEV-JEUNES)* ».

VIII. DES MODALITES DE SELECTION

Les dossiers de candidature complets qui seront examinés feront l'objet d'une présélection au niveau des Services Centraux et Déconcentrés du MINEFOP, et d'une sélection finale par le Comité conjoint ad-hoc mis en place à cet effet par Monsieur le Ministre de l'Emploi et de la Formation Professionnelle. A l'issue du processus de sélection, les candidats retenus seront informés par voie d'affichage et/ou électronique.

IX. DES RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour tout renseignement complémentaire, les candidats pourront prendre attache avec les services centraux, rattachés, sous tutelle et déconcentrés du Ministère de l'emploi et de la Formation professionnelle, ainsi que dans les services des structures partenaires sus-évoquées. Ils pourront aussi appeler aux numéros ci-après 656602792/677675534/677765264 ou se connecter sur la plateforme www.emploijeune.cm

Yaoundé, le 30 VIII 2025



Le Ministre de l'Emploi et de la
Formation Professionnelle A.I.

Mounouna Toutsou